



Mitoyenneté en ruine, recours possible? assurance ou propriétaire?

Par **savoibien**, le **01/06/2012 à 19:49**

Bonjour, rnpropriétaire d'une maison mitoyenne en rénovation rnjuillet 2010 un incendie chez le voisin qui renove également,mais depuis le couple a divorcé plus personne ne vient la maison est a l'abandon sans travaux d'effectué.rnSeptembre 2011 j'averti en recommandé AR les voisins(copie a la mairie et mon assurance) l'etat de délabrement et la détériorisation du mur mitoyen qui s'effondre sur lui meme entrainant des murs de facade m'appartenant.rnPas de réponse des voisins malgré un courrier cherché a la poste.rnNovembre 2011 mon assurance me resilie sans motifs a date anniversaire du 1er janvier.rnDecembre 2011 envoi d'un recommandé à mon assurance pour faire le necessaire des reparations.rnFin de non recevoir aucunes prises en charges.rnAvez vous des propositions de solutions,dois je porter plainte contre le voisin?sachant qu'il ne repond pas au telephone ni aux courriers et que je ne sais pas ce qu'il est devenu.rnMerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **02/06/2012 à 06:39**

Bonjour, regardez dans vos différents contrat d'assurance si vous n'avez pas une assurance juridique incluse car il va falloir saisir la justice et prouver par des expertises la dangerosité du mur sur votre bien, cordialement